



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2024

N° C30_05_2024_09 - Emplois non permanents en contrat de projet - Direction de la Prévention et Gestion des Déchets - 1 modification de poste (catégorie B - chargé de valorisation) et 2 créations de poste (Catégorie C - ambassadeur biodéchets)

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	59	12	71	19

Pour : 70	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, DUBOIS Mickaël

Etaient représentés :

AUDE Laurent (pouvoir donné à ROUXEL Patricia), BARRE Gérard (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à LECULLIER Lysiane), CROMER Marie-Thérèse (pouvoir donné à COUSIN Sylvie), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GIRAULT Anne), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), MORIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), PELTIER Jérôme (pouvoir donné à PICHON Gilles), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), VALERY Nicolas (pouvoir donné à TROCHON Patrick)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GABOREAU Bernard, GUERIN Marie-Claire,

HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VEQUE Marie-Claire

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marylène PICARD

Emplois non permanents en contrat de projet - Direction de la Prévention et Gestion des Déchets - 1 modification de poste (catégorie B - chargé de valorisation) et 2 créations de poste (Catégorie C - ambassadeur biodéchets)

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L. 332-24 et suivants ;

Contrat de projet : Chargé de valorisation (1 poste - catégorie B)

Face à l'évolution constante de la thématique des déchets et aux forts enjeux y afférents et en lien avec la stratégie de la collectivité en matière de gestion de déchets, il est nécessaire de déployer le recrutement d'un chargé de valorisation qui doit notamment permettre d'atteindre les objectifs de la loi AGECE.

La mission consistera à mettre en place les différentes actions liées à l'augmentation de la valorisation des déchets et ainsi d'en maîtriser les coûts.

Les missions du contrat de projet sont définies comme tel :

Conduire les projets :

- Identifier et attirer les porteurs de projets susceptibles d'intégrer le concept,
- Mettre en place et piloter une cellule d'animation territoriale pour faciliter les synergies entre les acteurs (déchets de l'un - ressource de l'autre) mais aussi avec les partenaires institutionnels,
- Participer à la définition du besoin et à la rédaction des études d'opportunité, de faisabilité et technique,
- Prévoir les moyens à mettre en œuvre pour des expérimentations ciblées (techniques, financiers, humains),
- Construire et coordonner le suivi du planning de réalisation des projets en expérimentation, en amorçage et en développement,
- Gérer et coordonner les relations avec les prestataires d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les partenaires publics et privés aux différentes étapes des projets,
- Identifier les perspectives de développement liées aux installations ICPE du territoire.

Commercialiser et valoriser les déchets :

- Définir un plan d'action stratégique pour le développement commercial des déchets,
- Développer une expertise sur les filières de valorisation émergente et identifier les retours d'expérience transposables localement,
- Rechercher et accompagner la création d'activités locales en lien avec l'économie circulaire l'EIT, la réduction et le recyclage déchets,
- Développer un portefeuille client,
- Effectuer le reporting de son activité,
- Contribuer au développement de la notoriété de Mellois en Poitou.

Développer les filières REP :

- Assurer la mise en œuvre des nouvelles filières REP.

Gérer le budget :

- Gérer les recettes,
- Suivre les recettes liées aux soutiens des éco-organismes, aux marchés et aux matériaux ; en assurer la veille réglementaire et financière.

Il est donc proposé de modifier un poste non permanent, à temps complet, à effet du 1^{er} juin 2024, d'indexer la rémunération sur la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux (catégorie B) et d'autoriser le recrutement d'un agent, en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve de ne pas excéder une durée totale de 6 ans.

Contrat de projet : Ambassadeur bio-déchets (2 postes - catégorie C)

Dans la cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et de sa stratégie ainsi que la mise en œuvre de la généralisation du tri à la source des biodéchets, la Communauté de communes Mellois en Poitou a fait de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets un axe clé.

Pour mener à bien le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, la collectivité à besoin de l'appui de deux contrats de projet.

La mission consistera à mettre en place les différentes actions liées à la pratique du compostage de proximité (compostage individuel, collectif, en établissement) et du broyage.

Les missions de chaque contrat de projet sont définies comme tel :

Développer les pratiques en cohérence avec la politique de la collectivité :

- Mettre en œuvre et suivre les actions sur le broyage, le compostage,
- Participer aux journées broyat organisées avec les communes, et aux actions sur la promotion du compostage,
- Réaliser les animations de broyage / paillage et à la mise en place du compostage partagé,
- S'assurer de la bonne utilisation des broyeurs loués par la collectivité et gérer la vente des composteurs,
- Animer les jardins au naturel partagés des communes et associations partenaires,
- Réaliser des ateliers sur le jardinage au naturel.

Organiser, planifier et participer aux distributions collectives des composteurs :

- Formation et distribution collective aux habitants de composteurs (dans les communes et sur site),
- Planifier et organiser les actions en lien avec les communes,
- Participer à la gestion des stocks de matériels (dotation composteurs, restitution, réapprovisionnement),
- Réceptionner les livraisons de composteurs,
- Assurer l'accueil et la sensibilisation du public,
- Assurer l'animation pour les groupes d'utilisateurs afin de transmettre les informations sur l'usage et la valorisation des végétaux,

- Suivi de la pratique du compostage sur le territoire (hotline, enquête...),
- Suivre et évaluer les actions.

Sensibilisation et communication afin de promouvoir la pratique de compostage et de broyage :

- Participer à l'élaboration des outils de sensibilisation et de communication,
- Réalisation et organisation de porte à porte auprès des habitants dédié à la pratique du compostage,
- Participation aux stands de promotion du compostage, broyage, animations...,
- Suivre et évaluer les actions.

Participer au déploiement de l'action broyage du territoire :

- En lien avec l'animateur jardin au naturel, contribuer à faciliter les mises en relation des usagers/acteurs - professionnels en matière d'approvisionnement/dons en broyat/compost,
- Service de broyage à domicile,
- Nettoyage et contrôle du broyeur.

Il est donc proposé de créer deux postes non permanents, à temps complet, à effet du 1^{er} juin 2024, d'indexer la rémunération sur la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) et d'autoriser le recrutement de deux agents, en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable par décision expresse, sous réserve de ne pas excéder une durée totale de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la modification d'un emploi non permanent de chargé de valorisation, à pouvoir selon les modalités visées, dans le cadre d'un contrat de projet, en application de l'article L. 332-4 et suivants du code général de la fonction publique ; les crédits étant prévus au budget principal de l'exercice.
- APPROUVER la création de deux emplois non permanents d'ambassadeurs biodéchets, à pouvoir selon les modalités visées, dans le cadre d'un contrat de projet, en application de l'article L. 332-4 et suivants du code général de la fonction publique ; les crédits étant prévus au budget principal de l'exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Marylène PICARD

Fabrice MICHELET